Règlement du Cross de l'Épiphanie – Édition 2027

ORGANISATION

Le Cross de l'Épiphanie, 35e édition, se tiendra le dimanche 10 janvier 2027 dans le parc du château de Colembert, avec l'aimable autorisation de Monsieur Lauriston, propriétaire des lieux. Il est organisé par l'association Courir à Colembert avec le soutien de la municipalité et la participation de nombreux bénévoles.

LES ÉPREUVES

- Éveils (2018 à 2020) et Poussin.e .s (2016 et 2017) : 0,700 km – départ 9h30 – gratuit
- Benjamin.e .s (2014 et 2015) : 1,500 – départ 9H45 – gratuit
- Minimes (2012 et 2013) : 2,500 km – départ 10h15 – 5 €
- Cadets.ettes (2010 et 2011) et Femmes : 5 500 m – départ 10h15 – 9 €
- Hommes : 8 000 m – départ 10h15 – 9 €

INSCRIPTIONS

Les inscriptions peuvent être effectuées :

- En ligne via le site chronopale.fr jusque samedi 9 janvier minuit.
- En ligne le jour de la course jusqu'à 9h30, majoration de 3 €.

DOCUMENTS À FOURNIR

Pour les participants majeurs :

- Licence FFA en cours de validité,

ou

- Attestation de Parcours de Prévention Santé (PPS) délivrée par la FFA,

Conformément à l'article L.231-2-3 du Code du sport, le certificat médical n'est plus accepté pour les majeurs non licenciés.

Pour les participants mineurs :

- Copie d'une licence FFA en cours de validité et autorisation parentale.

ou

- Attestation signée par le titulaire de l'autorité parentale certifiant avoir répondu par la négative à toutes les questions du questionnaire de santé, conformément à l'article D.231-1-4 du Code du sport (ne pas joindre le questionnaire), ou certificat médical si nécessaire et autorisation parentale.

RÉTRACTATION

En raison des frais engendrés par toute annulation, aucun remboursement ne sera effectué. Toutefois, sur présentation d'un certificat médical justifiant l'absence, et pour toute demande formulée au minimum 6 jours avant l'épreuve, le report de l'inscription pourra être accordé pour l'année suivante.

RETRAIT DES DOSSARDS

Le retrait des dossards aura lieu à la salle des fêtes de Colembert de 8h00 à 10h00 le jour de la course. Une puce électronique de chronométrage sera remise et devra impérativement être restituée à la fin de la course. En cas de non-restitution, une somme forfaitaire de 5 € sera facturée.

RESPONSABILITÉ ET ASSURANCES

La responsabilité des organisateurs ne saurait être engagée en cas de perte, de vol ou de détérioration d'objets personnels. Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile souscrite auprès de SMACL

Les licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence. Les non-licenciés doivent souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident survenu à un participant ne présentant pas les documents obligatoires.

SECOURS

L'assistance médicale est assurée par l'association des secouristes de la Croix Blanche. En cas d'accident, tout concurrent est tenu de prévenir immédiatement les organisateurs, les secouristes ou les signaleurs, et de porter assistance à toute personne en difficulté.

RÉSULTATS – RÉCOMPENSES – TOMBOLA

Les classements seront affichés à la salle des fêtes à l'issue de chaque épreuve. La remise des récompenses aura lieu à partir de 12h00. Seront récompensés : la première féminine du 5,5, le vainqueur au scratch du 8 km ainsi que les premiers de chaque catégorie. Une tombola sera organisée par tirage au sort des puces restituées pour les coureurs des catégories minimes et supérieur, le lot ne sera remis qu'au concurrent présent.

RAVITAILLEMENT

Aucun ravitaillement sur le parcours.
A l'arrivée boissons chaudes ou fraîches, friandises.

ANNULATION

En cas de force majeure, de conditions climatiques extrêmes, de catastrophe naturelle, de problème sanitaire ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des participants, l'organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans qu'aucun remboursement ne soit exigible.

DROIT À L'IMAGE

Tout concurrent autorise expressément les organisateurs à utiliser, sans contrepartie financière, les photographies ou vidéos réalisées lors de la course, sur tous supports de communication liés exclusivement à l'événement.

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES (RGPD)

Les informations recueillies lors de l'inscription sont enregistrées par l'association Courir à Colembert pour la gestion administrative et sportive de l'épreuve. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant en adressant une demande à : couriracolembert62@gmail.com.

ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Toute inscription au Cross de l'Épiphanie vaut acceptation pleine et entière du présent règlement.